



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	13
Procurations :	5
Votants :	18
Date de convocation :	21/11/2024
Votes Pour :	18
Votes Contre :	-
Abstentions :	-

Séance du jeudi 28 novembre 2024 à 18 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Karine BESSE, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Radouane KHABBAL, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATIONS : Jean-Marc AUTIÉ donne procuration à Jean-Michel BLAY, Brigitte BAJON-LALANNE à Géraldine DUTREY, Pierre MASURE à Karine BESSÉ, Ludovic SICARD à Alexandre DENEITS, Alexandra SAGOT à Marie Christine VERDIER.

ABSENT : Jean-Marc REGNAUT

SECRETAIRE : Karine BESSÉ.

Délibération n° 2024_067

3.2 aliénations

Objet : Vente d'un délaissé de voirie rue des marinières (parcelle BL 07)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune est propriétaire de la parcelle enclavée cadastrée BL07 rue des marinières.

Celle-ci, conservée en vue d'une liaison de la rue des Marinières avec la rue d'Asatrac, rendu impossible par l'édification de la résidence Akerys, constitue une charge d'entretien pour les services communaux.

VU le code des collectivités, notamment l'article 2241-1,

VU la commercialisation par la vente de gré à gré,

VU le protocole d'accord entre la Commune de Pavie, propriétaire de la parcelle BL 07 et M. et Mme VINCENT Frédéric, demeurant au n°10 rue des marinières,

VU l'avis du Domaine sur la valeur vénale en date du 20/07/2023,

CONSIDERANT que la vente de cette parcelle permettrait de réduire les charges d'entretien pour les services communaux.

Monsieur le Maire propose de vendre la parcelle BL 07 aux conditions suivantes :

Acquéreur	Section	N°	Adresse	Surface totale	Prix total
M et Mme VINCENT Frédéric 10 rue des marinières	BL	07	Rue des Marinières	486 m ²	1 200€

Les frais relatifs à cette transaction seront à la charge du vendeur, la commune de Pavie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la vente de la parcelle BL 07 au prix final de 1 200,00€ à M. et Mme VINCENT Frédéric,
- Désigne Monsieur Jacques FAUBEC, 2^{ème} adjoint à signer l'acte de vente à intervenir qui sera rédigé en la forme administrative.

Fait et délibéré, les jour, mois, et an que dessus.

PAVIE, le 4 décembre 2024
Le Maire,



Jean-Michel BLAY